

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1er adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
M. Serge JAEG	3 ^{ème} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	4 ^{ème} adjoint	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
M. Bertrand RISACHER	conseiller		

Absentes excusées :

- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à M. Marc ALTER
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER

M. le Maire salue l'ensemble du Conseil Municipal et les deux concitoyens, auditeurs de cette séance. Il réitère ses vœux de bonne année et de bonne santé à l'ensemble du conseil municipal et souhaite que les conseillers puissent travailler ensemble sereinement et en toute cordialité.

I°) Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009

Les conseillers n'ayant aucune remarque à faire, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver ce rapport.

Celui-ci est adopté avec 13 voix pour et deux abstentions : M. PERRIN et M. ALTER (absents lors de ce conseil).

2°) Forêts

- bilan vente de bois 2009

M. le Maire donne la parole à M.MESSERLIN.

Il informe le conseil que le bénéfice des ventes de bois portant sur l'année 2008 et 2009 est de 23 000 €.

Les ventes au cours de l'année 2009 se sont bien réalisées.

M. GENSBITTEL demande le volume de bois concerné par les ventes.

M. MESSERLIN transmettra cette information lors du prochain conseil municipal.

- état de prévisions des coupes 2010

M. MESSERLIN donne un descriptif des réalisations pour 2010.

Parcelle 11 à terminer avec une recette de 1 530 €

Parcelle 13 avec une recette de 4 290 €

Chablis avec une recette de 780 €

Total des recettes prévisionnelles 8 200 €

Total des dépenses prévisionnelles 8 000 €

M. MESSERLIN, après avoir présenté l'état des travaux pour 2010 concernant notre forêt communale, donne la parole à M. le Maire pour l'approbation de l'état des prévisions de coupes pour 2010.

Le conseil municipal donne approuve cet état à l'unanimité.

Certains travaux seront réalisés en régie, ce qui permettra de réduire les dépenses pour 2010.

- état d'assiette 2011

M. MESSERLIN précise que l'ONF souhaiterait marteler (marquer les arbres à couper en 2011)

Parcelle 2 surface 5ha 96 (mode de vente prévu façonné)

Parcelle 11 à faire en 2015

Parcelle 9 surface 5 ha 96 (mode de vente prévu façonné)

Ces dispositions figurent dans le plan de gestion 2009-2015 de la forêt communale

Le conseil municipal adopte cet état d'assiette 2011 à l'unanimité.

- achat de parcelles

M. le Maire informe les conseillers que la commune souhaite racheter des parcelles le long du ruisseau le Silbach. L'objectif étant de préserver ce cours d'eau et la source située à proximité.

Il envisage également de prendre contact avec la MISE pour étudier les possibilités d'améliorer la régulation en eau de ce ruisseau et d'améliorer son écoulement. Il demande aux conseillers d'autoriser M. MESSERLIN à négocier le prix d'achat de ces deux parcelles.

Les conseillers à l'unanimité autorise M. MESSERLIN à négocier le prix d'achat de ces parcelles (une estimation sera faite par les agents de l'ONF).

M. KAYSER recommande après l'achat des parcelles de ne pas les soumettre au régime forestier de l'ONF.

M.MESSERLIN confirme que ces deux parcelles ne seront pas intégrées dans le domaine forestier géré par l'ONF.

M. MESSERLIN évoque aussi l'acquisition d'une troisième parcelle, situé à proximité de la chapelle, d'une vingtaine d'ares.

M. le Maire rappelle que l'objectif est d'accroître le patrimoine forestier communal et de permettre à la commune d'avoir des parcelles plus grandes et donc plus exploitables.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. MESSERLIN à négocier les prix d'acquisition de ces trois parcelles et autorise le maire à prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

3°) Sécurité

- achat indicateur de vitesse

M. le Maire rappelle que ce point a déjà fait l'objet de discussions lors d'un conseil.

Il existe plusieurs modèles d'indicateur de vitesse. M. le Maire propose que la commune se dote d'un appareil susceptible de procéder au comptage des véhicules, aux relevés de la vitesse.

Cet appareil permettrait ainsi de sortir des états de la situation sur certains axes.

M. MESSERLIN présente l'indicateur retenu en fonction des besoins de la commune.

Il s'agit d'un indicateur mobile.

Il pourra être raccordé aux luminaires à certains endroits, et à d'autres emplacements, il fonctionnera à l'aide de batteries.

- tarifs du matériel

- indicateur viasis mini	2 950 €
- alimentation sur réseaux	289 €
- chargeur	105 €
- batteries (2) (autonomie 7 jours)	210 €
- lecteur de données	305 €
- kit de fixation	99 €
- clé de contact	35 €

Soit un total 3 993 € H.T

M. PERRIN précise qu'avec ce matériel, on a la possibilité de masquer la vitesse et de faire des relevés. L'objectif étant de vérifier la vitesse des véhicules avec l'indication des vitesses et sans.

M. KAYSER serait plus favorable à l'achat d'un radar simple indicateur de vitesse, sans les autres fonctionnalités qu'il juge inutile dans notre cas. Il rappelle que le but de cet achat est de faire ralentir les automobilistes lors de la traversée du village.

M. MESSERLIN indique que l'indicateur simple ne peut être subventionné alors que celui proposé le sera à 40%.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à

- procéder à l'acquisition d'un indicateur de vitesse au tarif de 3 993 € H.T.
- de demander une subvention au département pour l'acquisition de cet équipement
- d'autoriser le maire à signer tout acte pour mener à bien cette affaire

Cette dépense sera bien inscrite au budget primitif 2010.

- limitation à 30 km/heure au centre du village

M. KAYSER demande ce que comprend le centre du village.

M. le Maire souhaite que le centre comprenne le tronçon de la rue de Soppe-le-Haut jusqu'à la Rue du Tissage. Cette partie du village serait limitée à 30 km/heure car beaucoup de Sentheimois considèrent que les automobilistes roulent trop vite et ne s'arrêtent pas aux passages piétons.

M. le Maire précise que la pose d'un feu rouge ne serait pas la solution.

M. KAYSER suggère d'installer un système de panneaux clignotants programmables qui imposeraient une vitesse de 30 km/heure sur créneaux horaires (sorties des écoles).

M. le Maire demande à M. JAEG de fournir pour le prochain conseil municipal une estimation du coût d'acquisition et de mise en place de 4 panneaux 30 km/heure et l'acquisition de panneaux clignotants 30km/heure.

M. RISACHER rappelle qu'un concours de dessins des élèves de l'école élémentaire sur la sécurité est en cours et que les dessins pourraient être utilisés comme panneau indicatif.

Il préconise également le passage plus régulier des gendarmes pour effectuer des contrôles de vitesse.

M. JAEG précise qu'un contrôle de vitesse a été réalisé par les gendarmes récemment.

M. RISACHER relève que de plus en plus de personnes se garent sur la place handicapée de la place de l'église mais aussi devant le portail de l'église (notamment aux sorties d'école).

M. ALTER indique que des voitures sont garées régulièrement sur le trottoir situé face au parking de l'école primaire, voir devant l'école.

Il convient d'adresser un courrier aux contrevenants pour leur rappeler qu'il est interdit de stationner sur le trottoir et qu'il sera demandé aux brigades vertes de passer et verbaliser.

- traçage parking RD 466

M. le Maire indique que ce point sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme fixée au 26 janvier 2010 à 20h en mairie. M. HENON, mandaté par la commune pour remettre à jour l'étude de sécurité de la traversée du village a remis aujourd'hui même un document relatif à l'aménagement de ce parking.

M. RISACHER revient sur la problématique de la rue des Primevères. M. JAEG rappelle qu'un courrier a été distribué aux habitants de cette rue pour un stationnement sur un côté de la route afin de permettre le passage du tracteur avec le chasse-neige pendant la période hivernale. Ce courrier n'a pas été suivi d'effet.

Pour permettre la sécurisation de cette rue, il sera mis en place un stationnement alterné.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver la mise en place de ces nouveaux aménagements de sécurisation de la rue.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à

- mettre en place un système de stationnement alterné
- d'acquérir le matériel nécessaire
- à prendre tout acte nécessaire à la réalisation de cette mesure de sécurité.

M. GENSBITTEL rappelle que de nombreux véhicules stationnant toujours à l'angle de la rue de Mortzwiller/Grand'rue rendent par leur présence le croisement dangereux.

M. JAEG informe les conseillers que le Maire a déjà pris un arrêté pour interdire le stationnement au niveau de ce croisement. Les panneaux seront posés prochainement par les services techniques.

M. ALTER intervient pour signaler la présence d'un véhicule gênant garé devant l'espace Schuffenecker. M. JAEG signale que ce véhicule n'est plus stationné à cet endroit depuis hier. La commune avait adressé un courrier sommant son propriétaire de déplacer le véhicule.

M. le Maire préconise de matérialiser sur le trottoir devant la salle Schuffenecker un emplacement signalé en tant qu'arrêt autorisé.

4°) Fixation des loyers

- ancien local « retouche à pic »

M. le Maire informe les conseillers qu'une personne de Sentheim démarre son activité professionnelle de vente à domicile. Elle est à la recherche de locaux pour du stockage de matériel.

M. le Maire propose de louer l'ancien local « retouche à Pic » et de fixer le tarif de location à 100 € par mois. Il demande aux conseillers de l'autoriser à louer ce local à ce tarif.

Les conseillers approuvent à l'unanimité ce loyer mensuel de 100 € à compter du 1^{er} mars 2010.

- 2 Rue du Vieux Chemin

M. le Maire rappelle que le loyer actuel de M. JENN est de 470 €.

M. le Maire propose d'augmenter ce loyer à compter du 1^{er} mars 2010 à 475 €.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver cette augmentation et de passer d'un loyer de 470 à 475 € à compter du 1^{er} mars 2010.

M. KAYSER rappelle qu'à défaut de bail écrit, c'est la loi de 1949 sur les baux d'habitation qui sont applicables et l'augmentation annuelle des loyers ne peut excéder 10%.

Un garage sera prochainement installé à la demande de M. JENN et un bail sera donc établi à cette occasion stipulant un loyer correspondant au prix du marché.

En raison des circonstances, cette proposition sera réexaminée et votée lors du prochain conseil municipal.

5°) Convention

- Mlle Morgane KILLHERR a été recrutée en septembre 2009 dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi dans les services techniques qui prévoit une formation continue CAP maintenance des bâtiments en collectivité par la commune.

Le montant global est de 2 299 €, avec un paiement le 3 juillet de 988 €, un second le 31 décembre de 437 € et un troisième paiement de 874 € le 30 juin 2011.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention relative au paiement de cette formation.

Les conseillers à l'unanimité autorisent le maire à signer cet acte.

6°) Divers & informations

- cadeaux anniversaires

M. le Maire donne la parole à Mme NAEGELEN, chargée d'organiser les anniversaires des personnes âgées.

Elle informe le conseil que 76 personnes âgées à Sentheim ont plus de 80 ans. La commune a pour principe de fêter les anniversaires des personnes âgées à partir de 80 ans et tous les 5 ans.

En 2010, 18 personnes âgées seront concernées. Mme NAEGELEN propose d'offrir à ces personnes un cadeau d'anniversaire d'une valeur de 50 €. M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à offrir des cadeaux d'une valeur unitaire de 50 €. Ce qui représente une valeur de 900 € pour 2010.

Le conseil approuve à l'unanimité l'inscription de cette somme de 900 € au budget 2010.

M. le Maire propose comme l'an dernier, d'offrir un repas aux époux HASSELHAN et SESTER à la Marmite pour les remercier de leur participation à la préparation du repas annuel des aînés.

Les conseillers autorisent à l'unanimité le Maire à offrir ce cadeau d'une valeur globale de 180 €.

- incidents avec les jeunes

Mme NAEGELEN informe les conseillers que plusieurs habitants du village l'ont interpellé suite à des incivilités commises par des jeunes dans le village. : place de l'église, MARPA (des jeunes font du cross dans les jardins des locataires) et à l'étang Marcel. Un problème de responsabilité de la commune en qualité de propriétaire de l'étang peut se poser en cas de noyade. M. le Maire informe les conseillers que les services vont s'informer sur les obligations de la commune par rapport à la sécurité de l'étang.

- citoyen d'honneur

A l'approche de la cérémonie des vœux, M. le Maire souhaite comme l'an passé nommer certains Sentheimois.

M. le Maire propose pour cette année de mettre en avant M. FARNY Fernand.

Il rappelle que la commune a adhéré au réseau « Village Cigogne d'Alsace » et que c'est en partie grâce à M. FARNY. Cette adhésion aura des retombées touristiques pour la commune.

M. le Maire rappelle aussi que M. FARNY était un entrepreneur à Sentheim et il a marqué le village par son action d'entreprise.

Par ailleurs, il a été conseiller municipal pendant 3 mandats à Sentheim.

M. KAYSER intervient et précise qu'il est contre le principe de nommer des citoyens d'honneur et que certains Sentheimois bien que très discrets peuvent en avoir fait autant que les autres.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette nomination.

Cette distinction de citoyen d'honneur a été approuvée avec

- 10 voix pour : M. HIRTH, M. MESSERLIN, M. PERRIN, M. JAEG, Mme NAEGELEN, M. RISACHER, M. HINGRE, Mme HINGRE, M. GENSBITTEL et par procuration Mme BISSLER.

- 5 voix contre : M. ALTER, M. STOECKLIN, M. KAYSER et par procuration Mlle COLONNA et Mme EHRET.

M. le Maire propose également la nomination en tant que citoyen d'honneur de M. Raymond MATTAUER.

Cette personne est le fondateur du Sentier de la Géologie et du Musée de la Géologie. M. KAYSER précise toutefois qu'à un moment donné M. MATTAUER a travaillé contre la commune. M. le Maire souhaite cette nomination surtout par rapport à son action pour le musée et non en tant que maire.

M. le Maire demande aux conseillers de passer au vote. Cette proposition de nomination est approuvée avec

- 11 voix pour M. HIRTH, M. MESSERLIN, M. PERRIN, M. JAEG, Mme NAEGELEN, M. RISACHER, M. HINGRE, Mme HINGRE, M. GENSBITTEL et par procuration Mme BISSLER et M. STOECKLIN

- 4 contre : M. KAYSER, M. ALTER, et par procuration Mme EHRET et Mlle COLONNA

M. RISACHER suggère au maire de réfléchir sur la nomination de citoyens d'honneur plus jeunes et tout aussi méritant. Il donne l'exemple de jeunes qui ont participé aux championnats d'échecs et qui ont remporté des prix, mais aussi en VTT. Il serait bon de mettre en valeur ces jeunes sportifs.

M. le Maire y est tout à fait favorable, et rajoute que les « donneurs de sang » sont déjà mis à l'honneur lors de la remise de diplôme.

M. MESSERLIN propose de créer la commission dès ce soir et demande aux conseillers intéressés de se proposer.

La commission sera composée de :

- M. RISACHER
- M. MESSERLIN
- M. PERRIN
- M. HIRTH
- M. HINGRE

La liste définitive de cette commission sera établie après consultation des conseillères absentes lors de ce conseil.

Pour le document unique, M. le Maire avait demandé son rajout à l'ordre du jour en début de séance, mais le document unique en support papier qui devait être présenté ce soir étant incomplet, il sera présenté lors du prochain conseil.

M. KAYSER demande pourquoi M. LEHMANN a eu un fonds de bois en dehors de l'adjudication. M. MESSERLIN explique que M. LEHMANN avait fait la demande et M. NODIN de l'ONF a accepté sous couvert de M. MESSERLIN de lui vendre un lot avant la vente publique. M. MESSERLIN indique que cela ne se renouvellera plus.

M. GENSBITTEL précise qu'il est satisfait d'avoir une explication sur cette vente de bois.

M. ALTER présente le récapitulatif des interventions 2009 du Corps des Sapeurs Pompiers à Senheim : 52 interventions, 268 heures de service opérationnel et 126 heures de remise en état du matériel.

M. KAYSER interroge le maire sur les défibrillateurs. M. le Maire informe qu'ils ont été installés, l'un à l'AMOS et l'autre au Club House. La croix rouge devait proposer une formation gratuite mais il reste pour le moment injoignable.

M. MESSERLIN a fait appel à un prestataire privé qui propose des formations payantes. Cette formation s'adressera à un groupe de 10 personnes et sera proposée dans un premier temps aux associations.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à faire, M. le Maire lève la séance à 22h15.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale	ABSENTE	
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale	ABSENTE	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		